CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
de la séance du 13 mai 2025
sous la présidence de M. Dominique GLUR

Objet : préavis de la Municipalité concernant la liquidation de la société Centrale de Chauffage à distance Froideville SA et le rachat des installations

Vu le préavis municipal No 53/2025 du 14 avril 2025,

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Pris connaissance du rapport de la Commission des finances,

Le Président, après débat, clôt la discussion et passe au vote.

Le bulletin secret n'a pas été demandé. C'est à main levée que le préavis mentionné en titre a été accepté par les Conseillères et Conseillers présents.

Il y a eu 0. avis contraires et 4. abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville a décidé

1. d'autoriser la Municipalité à liquider la société anonyme Centrale de Chauffage à distance Froideville SA, d'amortir complètement les actions de la société en compensation de la provision déjà créée et de retirer les actions de l'inventaire des titres de la Commune ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre en charge la perte de liquidation de la société anonyme en compensation de la provision déjà créée ;
3. d'autoriser la Municipalité à racheter les installations de chauffage à distance à la société Centrale de Chauffage à distance Froideville SA, à leur valeur comptable ;
4. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 550'000.00 ;
5. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense, si nécessaire, au moyen d'un emprunt effectué auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du moment ;
6. d'autoriser la Municipalité à amortir rétroactivement les installations selon la norme MCH2 sur l'exercice 2025 ;
7. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit extra-budgétaire de CHF 145'000.00 ;
8. d'autoriser la Municipalité à reprendre tous les contrats de la société anonyme, aux mêmes conditions, jusqu'au 30.06.2026 ;
9. d'autoriser la Municipalité à fournir de l'énergie aux bâtiments privés, aux conditions du marché, dès le 01.07.2026 ;

CONSEIL COMMUNAL ★ LIBERTÉ ET PATRIE ★ FROIDEVILLE

10. d'autoriser la Municipalité à lancer des appels d'offres pour l'achat des plaquettes forestières ;
11. de valider le règlement sur le fonds de rénovation des installations de chauffage à distance.

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président :	Le Secrétaire :
Dominique Glur	Loïc Ansermoz

Froideville, le 13 mai 2025

CONSEIL COMMUNAL
LIBERTÉ ET PATRIE
FROIDEVILLE